



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mardi 20 octobre 2015

Résultats de l'enquête d'octobre 2015 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Nouvelle amélioration des conditions d'emprunt pour les entreprises
- Durcissement des conditions d'emprunt pour les ménages sollicitant des prêts au logement
- Nouvelle augmentation de la demande de prêts par les entreprises et de prêts au logement
- Le programme d'achats d'actifs de la BCE continue de soutenir l'activité de prêt des banques

Dans l'enquête d'octobre 2015 sur la distribution du crédit bancaire, les banques de la zone euro ont fait état d'un assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises au troisième trimestre 2015 (un pourcentage net de - 4 % des banques ont indiqué que ces critères s'étaient durcis, après - 3 % au trimestre précédent), qui a été supérieur aux anticipations formulées par les banques lors de la précédente campagne. La pression concurrentielle a constitué le principal facteur à l'origine de l'assouplissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises. Les banques ont indiqué un durcissement net des critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages (un pourcentage net de 5 % des banques, contre - 9% au trimestre précédent), globalement conforme au durcissement attendu des critères indiqué dans la précédente enquête. Pour les prêts au logement accordés aux ménages, le durcissement des critères d'octroi a résulté d'une détérioration sensible des « autres facteurs » déclarés par les banques, notamment en ce qui concerne la réglementation nationale, qui a compensé l'assouplissement des critères résultant de la concurrence.

Lors de la négociation des conditions attachées aux nouveaux prêts, les banques ont continué d'assouplir les modalités et les conditions de crédit pour toutes les catégories, principalement sous l'effet d'une nouvelle réduction des marges sur les prêts standard, à savoir une marge ou un écart inférieurs par rapport aux taux du marché. Comme pour les critères d'octroi des prêts, la concurrence a été le principal facteur à l'origine de l'assouplissement des modalités et conditions de crédit.

Banque centrale européenne Direction générale de la communication
Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tel. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.
Traduction en français : Banque de France

La demande nette de prêts aux entreprises a augmenté, principalement en raison du niveau général des taux d'intérêt et des besoins croissants pour les investissements fixes. La demande nette de prêts au logement a continué de s'inscrire en hausse, en raison du bas niveau des taux d'intérêt et des perspectives du marché de l'immobilier résidentiel.

S'agissant de l'accès des banques de la zone euro au financement de détail et au refinancement interbancaire, l'accès au financement s'est amélioré pour tous les principaux instruments de marché, tandis que le financement de détail par les dépôts s'est légèrement détérioré.

En ce qui concerne l'incidence du programme étendu d'achats d'actifs (APP) de la BCE, les banques continuent d'indiquer que la liquidité supplémentaire apportée par ce programme est utilisée pour accorder des prêts. L'APP a entraîné un assouplissement net des critères d'octroi et notamment des modalités et conditions attachées aux crédits. Cette incidence a été plus marquée pour les prêts consentis aux entreprises.

L'Eurosystème a mis au point cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est réalisée quatre fois par an, afin de mieux appréhender le comportement des banques en matière de prêts dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête d'octobre 2015 portent sur les évolutions intervenues au troisième trimestre 2015 et sur les changements attendus au quatrième trimestre 2015. L'enquête d'octobre 2015 sur la distribution du crédit bancaire a été réalisée entre le 15 septembre et le 30 septembre 2015. Avec une participation de 141 banques, le taux de réponse à cette enquête a été de 100 %.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au numéro suivant : +49 69 1344 7316.

Notes :

- Les séries nationales et celles relatives à la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html>.
- Des séries de données détaillées pour les résultats agrégés de la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9484572>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html#country>.

Banque centrale européenne Direction Générale Communication
Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.
Traduction en français : Banque de France